



Dépens et art 700/ délai de notification

Par **suret**, le **16/12/2016** à **13:55**

Bonjour,

Suite à un problème personnel (agression suivi d'une dépression), je ne n'ai pas pu payer les charges de copropriété pendant plus de 2 ans.

Etant enfin sortie des pb et après avoir déménagé, j'appelle le syndic de copro pour savoir combien je dois. Là, on m'apprends qu'il y a eu un jugement, que j'ai été condamné aux depens et art 700, et que l'huissier va saisir sur mon compte. En effet, le lendemain, une première saisie sur mon compte de 902 euros.

Certe j'ai déménagé et n'ai pas informé le syndic de mon changement d'adresse, je reconnais mes torts seulement, il y a une locataire dans le logement concerné par ces charge et dont je suis toujours propriétaire. Et cette locataire avait mes coordonnées postales et bancaires.

L'huissier sait bien trouver un compte, mais quand il est question de trouver une adresse c'est plus pareil.

Que puis-je invoquer, n'y a t'il pas de vice de forme ou de défaut de notification?

Je n'ai pas les moyens de prendre un avocat, je suis condamnée à 4400€.

Je vous remercie pour votre expertise et votre précieuse aide.

Je remercie ceux qui n'ont pas de solide fondement juridique et juste des avis pour leur compassion pour autant ce dont j'ai besoin ici c'est d'une réelle solution. Merci beaucoup à tous. Céline